

# Sarmat' Brève n°15

4 Juin 2015

## ☀ DIMANCHE 14 JUIN 9H30 : UNE PETITE PROMENADE ?

Pour ceux qui le souhaitent, on propose une petite promenade « gentille » dans les bois de Sermiers. Rendez-vous à 9 heures 30 devant le Foyer Rural.

Ensuite ceux qui le souhaitent pourront retrouver les « pique-niqueurs » vers 12h sur le terrain de foot.



## ☀ DIMANCHE 14 JUIN 12H : PIQUE-NIQUE



Et après l'éventuelle promenade, nous vous proposons de nous retrouver **le dimanche 14 juin** pour un pique-nique « géant » au terrain de foot.

Rendez vous à midi. Venez avec votre pique nique, votre couverture à pique nique, couverts, ballons, boules, etc...

## ☀ FETE DE LA MUSIQUE : VENDREDI 19 JUIN

Comme chaque année, la **Fête de la Musique** aura lieu sur la place de la Fontaine et ça sera **le vendredi 19 juin**.

Vous êtes les bienvenus pour y passer une bonne soirée... l'ambiance sera conviviale et la musique sera « bonne » !

(Boissons et restauration possibles sur place).



## ☀ LA SARMATE : SAMEDI 20 JUIN

Cette année **la Sarmate** aura deux ans. Et du haut de ses deux années d'existence, elle propose aux amateurs de vélo de quoi satisfaire mollets et manivelles.

A partir de 14h, **trois circuits de randonnée VTT** vous attendent : 8 km pour une sortie familiale, 22 à 45 km pour les plus téméraires.

A 18h, **course cycliste sur route** dans les rues de Sermiers.

Départs et arrivées se feront sur le parking de la Coopérative Viticole.

Spectateurs ou pratiquants, venez nombreux !  
(Boissons et barbecue sur place)

Départ et Arrivée à la  
Coopérative Viticole

**« LA SARMATE »**

**Rando VTT**

Inscriptions à partir de 14h00  
Départs libres

Circuit familial de 8 km  
Circuits ludiques et sportifs de 22 à 45 km

## ☀ INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Votre enfant aura 3 ans avant fin décembre 2015 et vous souhaitez qu'il rentre à l'école en septembre prochain ?

Pensez à l'inscrire à l'école à la mairie de Sermiers ou de Chamery **avant le 15 juin 2015**.

Pensez également à aller **au Temps des Copains** (près de l'école maternelle) pour l'accueil périscolaire et la cantine.



## ☀ TONDEUSE LE WEEK-END



Le printemps revenu, la pluie aidant, le soleil réchauffant, la végétation est repartie au galop.

Et particulièrement les pelouses qui réclament naturellement leurs soins hebdomadaires, leurs coupes rafraîchissantes.

Avec le progrès, ce n'est plus le jardinier qui pousse la tondeuse devant lui, c'est la tondeuse qui traîne le jardinier derrière elle. Mais pour cela, la machine a besoin d'énergie et ça ne se fait pas dans le calme. Sauf si l'engin est silencieux !

C'est pourquoi si vous pouvez éviter les horaires trop tardifs les soirs en semaine, ça serait bien pour vos voisins.

Et surtout si vous pouviez le dimanche laisser également au repos les machines bruyantes de toutes sortes, ça serait faire preuve de civisme et de respect des autres.

Merci...

## ☀ « POISSON FRAIS »

Le poissonnier du Fruitier de Champfleury est présent sur la place de la Fontaine **tous les jeudis de 9h45 à 10H15**.



## ☀ IL N'Y A PLUS DE « BON PERE DE FAMILLE » !

On nous écrit :

*« La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, publiée le 4 août 2014, remplace l'expression juridique « en bon père de famille ».*

*Cette expression renvoyait à l'idée du comportement normal d'une personne titulaire d'un droit, spécialement d'un droit d'usage sur le bien d'autrui, obligée d'être normalement prudente, diligente et soigneuse. L'obligation s'appliquait évidemment, en droit, à l'homme comme à la femme, parent d'enfant comme sans enfant. Le Code civil employait l'expression dans plusieurs articles. Elle se trouvait encore dans d'autres codes.*

*Le 21 janvier 2014, l'Assemblée nationale avait adopté un amendement supprimant cette expression du droit français et la remplaçant par le terme « raisonnable » ou « raisonnablement ». La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes confirme cette suppression. »*